



Formation : dédit contestable?

Par **AshHesse**, le **05/06/2024 à 14:39**

Bonjour, Mon employeur m'a permis de financer une formation diplômante par abondement du CPF et signature d'un dédit formation. Toutefois, la manière de faire me semble assez contestable. Après des mois de demande de formation sans réponse concrète par le service RH même appuyé par mon supérieur hiérarchique, j'ai fini par fournir une piste de formation diplômante Executive (un vendredi et samedi une semaine sur deux) mi-octobre 2023. Le début de formation était prévu le 15/12/2023. On m'annonce par l'intermédiaire de mon manager que l'on s'orienterait vers un dédit formation, sans stipuler de manière officielle les clauses de celui-ci. Le coût de la formation (7350€) sera supporté en partie par mon CPF lequel devra être abondé de 4015€ par l'entreprise. Cet abondement, ainsi que l'autorisation de me former sur mon temps de travail (un vendredi sur deux), justifieraient pour mon employeur la nécessité de recourir à un dédit. Le 11/12/2023, soit 4 jours avant le début effectif de ma formation (le 15/12/2023), la responsable des RH m'invite à un "point formation" le lendemain. Le 12/12/2023 à 7H00 (j-3), je reçois un mail automatisé du CPF m'indiquant qu'un abondement a été effectué sur mon compte. Je ne connais pas encore le contenu du dédit que l'on me fait signer à 15h30. Bien évidemment, voulant pouvoir avancer dans ma carrière, je signe en mentionnant à la responsable qu'"il me semble à présent bien tard pour discuter de ce dédit". Ce dernier stipule une période de deux ans à partir de la fin de ma formation, soit le 15/07/2024. Clairement, je n'estime pas avoir eu le choix, l'abondement ayant été fait avant et de plus, refuser signifiait également mettre en pause mon projet professionnel, à 3 jours du début d'une formation que je réclamaï depuis plus d'un an. La question évidente : en cas de démission de mon poste et de refus de mon employeur d'annuler ce dédit formation, me sera-t-il possible de défendre mon cas aux Prud'Hommes? Merci d'avance pour vos conseils et réponses! Cordialement, Ash